

ORDRE DU JOUR	Présentation de la pré-trame de PADD issue du groupe de travail SCoT
DATE D'EMISSION	29 JUILLET 2015

PARTICIPANTS

JEAN-CLAUDE BECOUSSE
PRESIDENT DE LA CC ENTRE SAONE ET GROSNE

FABIEN BRUSSON
MAIRE DE JUGY

PIERRE GAUDILLIERE
ADJOINT AU MAIRE DE SENNECEY-LE-GRAND

JEAN-PAUL BONTEMPS
MAIRE DE BOYER

FRANÇOIS DUPARAY
MAIRE DE SAINT-AMBREUIL

CHRISTIAN PROJET
MAIRE DE SAINT-CYR

DANIEL DUPLESSIS
VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EN CHARGE DU SCoT

ANNE-MICHELE DONNET
DIRECTRICE DE L'AGENCE D'URBANISME SUD BOURGOGNE

JEAN-PIERRE BONNOT
MAIRE DE BEAUMONT-SUR-GROSNE

ELIANE DURAND
1^{ERE} ADJOINTE AU MAIRE DE BEAUMONT-SUR-GROSNE

MARC GAUTHIER
ADJOINT AU MAIRE DE GIGNY-SUR-SAONE

CHRISTINE BOURGEON
MAIRE DE MANCEY

PHILIPPE CHARLES DE LA BROUSSE
MAIRE DE CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES

MARTINE PERRAT
1^{ERE} ADJOINTE AU MAIRE DE SAINT-CYR

LOMAN GAUDUCHON
CHARGE DE MISSION SCoT AU SYNDICAT MIXTE

GUILLAUME FROUX
URBANISTE A L'AGENCE D'URBANISME SUD BOURGOGNE

SYNTHESE DES ECHANGES

M.BECOUSSE, Président de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne, introduit la séance.

M.DUPLESSIS rappelle le contexte d'élaboration du SCoT, qui a fait l'objet de plusieurs réunions de travail, avec des représentants de chaque intercommunalité, durant le premier semestre. Ces travaux ont permis d'aboutir à la version de travail du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui fait l'objet de la présentation du jour.

Guillaume FROUX présente les caractéristiques détaillées des différentes parties constituées au sein du projet de PADD.

Un temps d'échanges et de réactions est organisé à la fin de chaque présentation de partie.

1/ Sur le développement urbain:

Mme BOURGEON interroge la faisabilité d'une réduction effective du coût du foncier.

Guillaume FROUX répond qu'en matière de politique foncière, la mise en œuvre du droit de préemption, de ZAD (Zone d'Aménagement Différé) ou la constitution d'un établissement public foncier (EPF) constituent des biais permettant une action maîtrisée sur les coûts et notamment les coûts de sortie d'opérations.

M.DUPLESSIS précise que sur la thématique du développement urbain, la question de la consommation foncière représentera un point de vigilance cruciale dans l'aboutissement du projet de SCoT, ainsi que pour la réalisation des futurs PLUi.

Mme PERRAT s'interroge sur la place qu'il serait possible de donner à l'enseignement au sein du PADD du SCoT.

M.DUPLESSIS répond qu'il s'agit d'un enjeu pour lequel la réflexion est actuellement engagée sur l'agglomération.

M.BECOUSSE réagit à la question des dents creuses et de leur priorisation, en soulignant qu'il s'agit d'un enjeu important pour les communes, en permettant notamment de maîtriser et contenir le coût d'extension des réseaux nécessaires au développement de nouvelles zones urbanisées.

M.BONTEMPS précise qu'il est essentiel que les anciens locaux à vocation agricole notamment puissent être réhabilités et changer de destination pour répondre aux besoins en logements. Il ajoute qu'en matière d'organisation spatiale du développement urbain, il est important que la ville-centre de Chalon-sur-Saône capte une certaine part du développement, en laissant l'opportunité aux pôles secondaires du territoire de se dynamiser.

M.DUPLESSIS indique qu'en matière de développement et d'accueil de nouvelles populations, le SCoT a pour objectif de permettre à chaque commune d'assurer a minima le renouvellement de sa population. Il s'agira de ne pas empêcher une commune de maintenir ou faire progresser sa population, en veillant toutefois à éviter des croissances démographiques excessives et compromettant les équilibres urbains sur le territoire.

M.BECOUSSE ajoute qu'au regard de certaines extensions établies ces dernières années sur plusieurs communes, il est important que le SCoT permette de promouvoir la qualité des nouvelles insertions urbaines.

2/ Sur le développement et l'attractivité économique :

M.BECOUSSE souligne l'ajout de la zone d'activité de Sennecey-le-Grand comme pôle d'intérêt en matière d'accueil d'activités au sein du SCoT, au regard de ses réserves foncières et les investissements consentis sur la zone.

M.BONTEMPS ajoute qu'en matière de développement économique, il est important de fixer de grands principes à l'échelle du SCoT, de grandes directions, sans pour autant aboutir à des mesures qui auraient pour finalité d'entraver des implantations sur le Chalonnais.

Guillaume FROUX indique que pour alimenter le projet de SCoT, il sera important de réfléchir aux spécialisations éventuelles de la zone de Sennecey.

M.BONTEMPS souligne que la communauté de communes n'a pas encore orienté de spécialisation particulière de la zone d'activités. Il est cependant admis que son développement pourra notamment tenir compte des possibilités de raccordements ferroviaires de la zone.

3/ Sur les mobilités :

M.BECOUSSE souligne qu'en matière d'aire de covoiturage, la commune de Saint-Ambreuil constitue un site intéressant sur le territoire, le long de la RD 906.

Il ajoute qu'en matière d'infrastructure routière, il est important d'ajouter la possibilité de création d'un contournement de Sennecey-le-Grand par Beaumont, ainsi que l'aménagement d'accès à la zone d'activité de Sennecey-le-Grand.

4/ Sur la mise en valeur des cours d'eau et du canal :

M.BECOUSSE précise que le projet de voie bleue de Tournus à Chalon-sur-Saône est engagé, la maîtrise d'œuvre ayant été retenue. Une traversée de la Saône est prévue, potentiellement à hauteur de Gigny-sur-Saône.

5/ Sur la préservation du socle naturel, agricole et paysager :

M.BECOUSSE souligne l'importance de l'approche des énergies renouvelables, et notamment de l'implantation de l'éolien.

Plusieurs intervenants font état de l'enjeu de distinguer les secteurs à préserver de toute installation, des secteurs pouvant accueillir ce type d'installations en fonction du potentiel.

Mme DONNET ajoute qu'en matière d'énergies, il est important pour un territoire d'envisager une approche globale, davantage que par potentiel de production.

6/ Sur la prévention des risques et la gestion des ressources :

En matière d'assainissement, M.BECOUSSE évoque la problématique du lagunage et des eaux parasites en pied de côte. Il souligne que le conditionnement exclusif du développement urbain aux capacités d'assainissement risque d'être une contrainte forte sur certains secteurs du territoire.

Guillaume FROUX précise que des règles supérieures au SCoT s'imposent dans les domaines sanitaires et de protection des milieux naturels.

Plusieurs intervenants font état d'un niveau du rendement de distribution d'eau potable en amélioration.

Loman GAUDUCHON présente les principales remarques ayant été transmises au Syndicat mixte et à l'Agence d'urbanisme, et précise pour chacune les réponses et prises en compte envisagées.

CLOTURE DE SEANCE

M.DUPLESSIS informe sur la suite du calendrier d'élaboration du PADD, et remercie les intervenants et l'ensemble des représentants communautaires pour leur participation à ces travaux.